

24.01.2003

La Dépêche du Midi (TARN) 24-01-2003

VENDREDI 24 JANVIER 2003 • LA DÉPÊCHE

CHASSE À COURRE

En bordure de la forêt de Grésigne

« Ils ont tué le cerf dans la cour de ma maison »

— « J'ai été témoin d'une chasse à courre qui s'est terminée dans la cour de ma maison à Larroque. Le samedi 11 janvier, je m'apprêtais à sortir de chez moi pour me rendre à la mairie lorsque j'ai vu passer un cerf suivi d'une meute de chiens devant ma porte-fenêtre.

Le cerf, apparemment à bout de souffle, s'est réfugié près d'un four ancien situé dans ma cour. Les chiens bloquaient la pauvre bête, incapable de s'échapper.

Interloqué, je suis sorti sur le pas de ma porte. Toute une cohorte de chasseurs en voiture et à cheval portant une tunique verte se tenait là.

J'ai prié un des cavaliers de sortir les chiens de ma cour. Il m'a demandé s'ils pouvaient achever le cerf sur place, j'ai répondu par la négative. Pendant que nous discutions, un chasseur en a profité pour tuer la bête. Il lui a enfoncé une dague de 30 cm de long directement dans le cœur, pour que la mort soit instantanée.

Je trouve ces pratiques monstrueuses et ils auraient pu au moins le tuer ailleurs. Le maître-chien l'a ensuite traîné par terre, installé dans une voiture et ils sont tous repartis. Je suis très choqué, je suis handicapé ce qui m'empêche de courir. Si je m'étais retrouvé face au cerf, je ne sais pas quelle aurait été sa réaction.

J'ai relevé les plaques d'immatriculation des voitures et le dimanche 12 janvier, j'ai porté plainte à la gendarmerie de Castelnau-de-Montmiral pour violation de domicile, détérioration de biens privés



■ Biches et cerfs sont une fois encore au cœur d'un problème de chasse, où les chasseurs ont au moins dépassé les bornes de la bienséance. Photo DDM - Archives.

et atteinte à la vie d'autrui, ainsi qu'auprès de Madame le procureur de la République.

Les chasseurs ont profité de mon absence pour venir nettoyer les flaques de sang. Un matin, celui avec qui je m'étais entretenu est venu s'excuser et proposer de payer les réparations en cas de dégâts. Mais j'ai préféré porter plainte.

La chasse à courre est malheureusement autorisée en France et nous sommes obligés de par la loi d'accepter qu'une telle barbarie soit l'apanage d'une certaine « classe » de personne. Ce jour-là, ils s'approprient la forêt pour assouvir leur loisir. Régulièrement depuis plusieurs années, ils débordent des terres qui leur sont

imparties, s'aventurent sur les routes, parfois pendant plusieurs kilomètres, pénètrent les villages à la poursuite du cerf et voilà qu'aujourd'hui, ils se permettent d'assouvir leur barbarie chez nous, contre notre gré. Où cela va-t-il s'arrêter ? ■

Pascal Millot, Larroque.

RÉACTIONS

Rallye de Halsuort - Accident MILLOT - 14-01-2003